

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2016**

**ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE  
BOZOULS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE  
COMMUNAUTE COMTAL LOT TRUYERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-6-2 1° fixant les règles applicables à la désignation des conseillers communautaires d'un EPCI à fiscalité propre né d'une fusion intervenue entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux,

Considérant que la Commune de Bozouls dispose actuellement de 9 sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté Bozouls-Comtal, et disposera après la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 6 sièges au sein du futur Conseil Communautaire,

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des représentants de la Commune de Bozouls au sein du futur Conseil Communautaire,

Considérant que cette élection s'effectue au sein du Conseil Municipal, qu'il s'agit d'un scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation,

Considérant qu'une liste a été présentée pour l'élection,

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote au scrutin secret,

Proclame les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés : 19
- Voix attribuées à la liste présentée : 19

Déclare élus conseillers communautaires de la future Communauté Comtal Lot Truyère, les conseillers suivants :

- Jean-Luc CALMELLY
- Robert COSTES
- Myriam BORGET
- Jean-Louis RAMES
- Benoît BARRAL
- Jean-Louis MONTARNAL